

FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE MEDIATION

12 Place Dauphine
75001 PARIS
Tél. : 01.44.41.99.10 – Fax. : 01.43.25.12.69

RAPPORT MORAL POUR L'ANNEE 2010

**PRESENTE PAR LE PRESIDENT DE LA FEDERATION NATIONALE
DES CENTRES DE MEDIATION A L'APPROBATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 MARS 2011**

L'année 2010, sur un plan intérieur à la Fédération, a permis la mise en place de nouveaux outils permettant le développement de la Fédération et a été marquée par des événements institutionnels de première importance qui vont permettre d'approfondir la réflexion sur le développement de la médiation en France.

Nous examinerons tour à tour, trois parties.

- La vie et le développement de la Fédération Nationale des Centres de Médiation,
- Les événements institutionnels de l'année 2010,
- Quelques pistes prospectives pour les années suivantes.

PREMIERE PARTIE: VIE ET DEVELOPPOMENT DE LA F N C M

Le développement interne de la Fédération s'est poursuivi, cette année, avec la mise en place de nombreux outils permettant une aide et un développement des centres et des associations, la Fédération étant à leur service.

Nous examinerons ensuite les éléments permettant la structuration du mouvement de la médiation en France, puis nous examinerons la cartographie de la Fédération, pour ensuite examiner quelles sont ses relations avec ses partenaires, avec les pouvoirs publics.

I - L'AIDE AUX CENTRES ET AUX ASSOCIATIONS :

La Fédération joue pleinement son rôle en essayant d'apporter aux centres et aux associations, des outils permettant le développement de la médiation dans chacune de leur région.

A – LE TIRAGE DU DVD METTANT EN SITUATION TROIS MEDIATIONS :

Il s'agit d'un outil pédagogique extrêmement important, ainsi qu'un outil de communication.

Cela permet effectivement de sensibiliser le public et les éventuels utilisateurs de médiations.

Il permet en outre, lors des formations des médiateurs, de constituer une excellente entrée en matière.

Ce DVD est le fruit d'une coopération avec le CMAP, GEMME, L'AME. Il sera donc d'une grande utilité.

B – MISE EN PLACE DE KAKEMONO AVEC LE LOGO DE LA FEDERATION AUQUEL PEUT S'AJOUTER LE LOGO DE CHAQUE REGION, DE CHAQUE CENTRE OU ASSOCIATION :

Il s'agit là d'un **matériel publicitaire** qui peut servir chaque fois qu'il y a une manifestation dans laquelle on fait apparaître la Fédération ou les centres ou associations qui en font partie.

C – ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE POUR LES MEDIATEURS NON AVOCATS :

Un contrat groupe a été négocié avec la Compagnie ALLIANZ par l'intermédiaire du CNPM.

Ce contrat est actuellement en cours de reprise par la Fédération pour qu'il puisse s'appliquer à l'ensemble des médiateurs de celle-ci. Il permet, pour une cotisation très réduite, de pouvoir bénéficier d'une assurance avec une couverture très importante. L'assurance est un élément qui permet de sécuriser les utilisateurs de la médiation ainsi que les prescripteurs.

D – LE SITE INTERNET:

On rappellera que celui-ci est hébergé par le CNB que nous remercions bien évidemment.

Alain THUAULT, responsable de sa mise à jour, procède à celle-ci régulièrement.

Il suffit de se reporter à celui-ci, lorsque l'on veut avoir accès aux dernières informations sur les formations qui nous sont signalées, pour lire les différents documents émanant de la Fédération et pour accéder à l'annuaire des médiateurs.

E – REPONSES AUX INTERROGATIONS DES CENTRES ET DES ASSOCIATIONS :

Les centres et les associations peuvent joindre téléphoniquement ou par Internet, la Fédération, pour tous les problèmes qui peuvent se poser de l'ordre de l'étiologie, ou simple problème matériel.

Il est fait réponse par l'intermédiaire de notre secrétaire générale, Françoise De LAVENERE qui dispose d'un basculement de ligne.

F – DEUX FRANCE INFO MEDIATION ONT ETE PUBLIES:

Il s'agit d'un petit lien entre les différents centres et associations. Il donne quelques informations et orientations. Il est envoyé aux différents centres sous format papier et par ailleurs, il est accessible sur le site de la Fédération.

G – LE CENTRE DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION CREDOM :

On doit rappeler que ce centre de recherches et de documentation a été mis en place entre la FEDERATION, ICP IFOMENE et GEMME.

Ses statuts ont été acceptés par les assemblées générales de chacun de ces organismes. Ils doivent faire l'objet d'un dépôt et d'une Assemblée Générale constitutive

Déjà, la bibliothèque de ICP IFOMENE attend que l'on puisse lui fournir des documents importants permettant de constituer un fond de qualité, accessible à tous les chercheurs.

II – STRUCTURATION DU MOUVEMENT DE LA MEDIATION :

Pour structurer le mouvement de la médiation, on rappellera qu'il a fallu tout d'abord, commencer par le plus petit dénominateur commun entre les différentes associations, à savoir les rassembler pour élaborer un code national de déontologie, d'où la naissance de ROM qui a permis d'élaborer puis de présenter ce code qui, maintenant, fait référence ainsi que l'a souligné le Conseil d'Etat dans son rapport du 29 JUILLET 2010.

Le deuxième étage consistait à établir des **standards de formation**. La commission formation de la Fédération, présidée par Laurence BARADAT, a établi ceux-ci, les a diffusés, et une décision de notre Fédération a précisé que tout médiateur se devrait, dans les 5 ans, de remplir ces standards de formation initiale et se devrait d'avoir une formation continue.

Ceci étant posé, il a fallu, dans un troisième temps, mettre en place l'annuaire national des médiateurs.

Il avait pour but :

- De rassembler tous les textes importants concernant la médiation,
- De fournir les coordonnées de tous les centres et les associations faisant partie de la Fédération,
- De fournir les noms et les préférences d'action de chaque médiateur.

La deuxième édition, coordonnée par notre Vice Président Alain THUAULT, a été tirée à 10.000 exemplaires, transmise à toutes les juridictions et chacun des centres pour qu'ils les fassent parvenir à chaque magistrat. Il a été transmis à l'administration nationale et locale.

Pour figurer dans l'annuaire, il faut:

que les centres et associations soient à jour de leur cotisation

que soient remplies les fiches individuelles du médiateur, par chaque médiateur dans chaque centre ou association. Cette fiche individuelle dont le modèle a été mis en place par la Fédération, permet d'obtenir des renseignements sur les formations et sur la pratique professionnelle des médiateurs. Ces fiches, dans un premier stade, sont contrôlées par les Présidents d'associations et de centres, puis, celles qui sont retenues sont transmises à la Fédération qui, pour l'instant, les fait examiner par la commission formation composée de Laurence BARADAT, de Stéphane BENSIMON et de Françoise DE LAVENERE, lesquels sont des formateurs reconnus et connaissent bien le monde des médiateurs.

L'idée de la Fédération, c'est enfin de mettre en place de **livret individuel du médiateur** qui permettra un suivi des formations et de la pratique de chaque médiateur, même si celui-ci change d'association ou de centre.

La mise en place de tous ces outils permet de structurer le mouvement de la médiation. Il s'agit d'une structuration souple.

III – LA GEOGRAPHIE DE LA FEDERATION :

On rappellera que cette géographie est simple.

La Fédération regroupe des centres de médiation et des associations de médiateurs. Cette année, deux centres nouveaux se sont créés et ont rejoint la Fédération, à savoir GUERET, d'une part et d'autre part, CLERMONT FERRAND.

Par ailleurs, deux associations nous ont rejoint ou ont présenté leur demande, afin de rejoindre la Fédération.

La Fédération semble devenir le point central de la représentativité de la médiation en France et un creuset autour duquel peut se dégager des actions globales qui doivent être réfléchies et présentées aux pouvoirs publics.

On ne doit pas oublier que la Fédération a décidé, en 2008, de mettre en place la régionalisation.

Marie Noëlle MORIN PIAT a été chargée de cette tâche. Le Président s'est alors déplacé à la demande des centres pilotes de chacune des régions à GUERET, LIMOGES, CLERMONT FERRAND, BORDEAUX, TOULOUSE, POITIERS où s'est tenu un conseil d'administration décentralisé.

Certaines régions vont mettre en place, un annuaire régional des médiateurs qui correspond plus ou moins, à la mise en place d'une liste de médiateurs à présenter aux juridictions. Il ne remplace en aucun cas l'annuaire national qui contient toute une série de textes et d'informations précieuses pour tous les prescripteurs de la médiation et tous les usagers de celle-ci.

IV – LES RELATIONS DE LA FEDERATION :

La Fédération a tout intérêt à entretenir des relations extrêmement suivies avec ses partenaires comme avec les pouvoirs publics.

Parmi ces partenaires, la Fédération est très impliquée avec le CNB, la Conférence des Bâtonniers, IFOMENE, GEMME et CIMJE.

Avec le CNB, nous espérons qu'un véritable partenariat se développera.

Vous n'êtes pas sans ignorer que nous étions intervenus auprès des directeurs et des présidents de chacune des 13 écoles d'Avocats en France pour qu'un module de sensibilisation à la médiation soit mis en place.

Au cours de l'année 2009, la plupart des écoles d'avocats ont créé de tels modules de sensibilisation.

Le CNB, par l'intermédiaire de sa commission des textes et sa commission formation, a repris l'idée pour essayer de développer les modes alternatifs de règlement des litiges. Une première réunion s'est tenue à AIX EN PROVENCE, la Fédération a été auditionnée par le CNB lors de son Assemblée décentralisée; une deuxième réunion s'est tenue à STRASBOURG sous l'égide du CNB, avec l'ensemble des écoles d'avocats afin que soit mis en place le programme de ces modules concernant les modes alternatifs de règlement des litiges, l'arbitrage, la médiation, la conciliation, les négociations participatives, etc...

Ainsi, chaque jeune Avocat rentrant dans la profession aura une idée précise de la médiation et de son utilité.

Une assemblée générale extraordinaire du CNB s'est tenue à la rentrée de septembre pour homologuer les décisions du CNB à ce sujet.

Ainsi donc, nous voyons qu'une de nos idées a fait son chemin et que maintenant, nos jeunes confrères n'ignoreront rien des modes alternatifs de règlement des litiges et que l'appréhension que certains pouvaient avoir à leur encontre, disparaîtra petit à petit.

Avec la Conférence des Bâtonniers, nos relations devraient pouvoir se développer. Nous la remercions d'abriter notre siège et notre secrétariat. Sur le site de la conférence, on voit quelques indications concernant la Fédération, mais celles-ci ne sont pas mises à jour.

Il serait opportun que nous ayons la possibilité de procéder à toute mise à jour pour que chaque bâtonnier puisse avoir connaissance de l'existence de la Fédération et de son action.

Il serait aussi important que la Conférence des Bâtonniers puisse parfois donner à la Fédération une possibilité de s'exprimer dans sa revue trimestrielle.

Nous rappellerons qu'il nous apparaît absolument important pour la profession d'avocat, que des centres de médiation soient créés auprès de chaque barreau, faute de quoi la médiation deviendra l'apanage d'un monde extérieur, et en opposition avec la profession.

Avec les Groupements des Magistrats pour la Médiation, nous entretenons d'excellents rapports. **GEMME** participe à des formations dans le cadre de l'ENM et effectue ses propres formations, notamment l'une qui devient de plus en plus importante et sert de référence dans le monde de la médiation, à savoir les formations de MONTALIEU. GEMME, en outre, par l'intermédiaire de CIMJ essaie de monter un réseau de médiateurs internationaux qui puisse agir chaque fois qu'il y a un problème en matière de droit de la famille, avec des parents de nationalité différente.

Enfin, c'est avec les pouvoirs publics que la Fédération a essayé de créer un climat de confiance.

Au cours de l'année 2011, nous avons rencontré à trois reprises le **Ministère de la justice**. Nous rappelons que deux ministres, pendant l'année 2010 ont dirigé la Chancellerie. Madame Michèle ALLIOT- MARIE et Monsieur Michel MERCIER.

Sous le ministère de Madame Michèle ALLIOT- MARIE, nous avons rencontré son directeur adjoint de cabinet, accompagné de trois conseillers techniques pour exposer les différents problèmes pour lesquels nous désirions faire entendre notre position à savoir:

- La transposition de la directive européenne,
- La mise en place d'un observatoire de la médiation,
- La reprise de notre annuaire national des médiateurs sur le site gouvernemental.

Nous avons eu une deuxième rencontre au Ministère, avec deux conseillers techniques, dont l'une en charge plus spécialement des problèmes de la médiation.

Nous avons pu, avec Marie Paule LEQUENNE, leur faire parvenir là encore, notre position et faire savoir qu'il devait y avoir deux événements importants pouvant peser sur l'orientation du mouvement de la médiation en France :

- d'une part, le colloque d'AIX EN PROVENCE sur la médiation familiale,
- et d'autre part, le forum ouvert de la médiation.

Il nous a été indiqué, de façon très claire cette fois-ci, qu'en ce qui concerne la transposition de la directive européenne, celle-ci serait faite à minima par le gouvernement, car il estimait ne pas avoir le temps suffisant pour suivre les recommandations du rapport du Conseil d'Etat pour aller au-delà dans l'organisation de la médiation.

Par contre, signe encourageant, le ministère nous a demandé de bien vouloir lui faire une synthèse des travaux du forum ouvert de la médiation, ce que j'ai fait, et je dois aller le soutenir au ministère.

Un climat de confiance s'est donc créé. Nous correspondons avec le ministère. Mon but serait de permettre à celui-ci de créer des groupes de travail les plus larges possibles, permettant de reprendre les idées du rapport du Conseil d'Etat et les idées exprimées par le forum ouvert afin de déboucher éventuellement, sur la mise en place d'outils permettant de structurer le mouvement de la médiation en France.

On doit donc remarquer que le **forum ouvert** qui a été mis en place par un comité de pilotage dans lequel l'ANM a joué un rôle important, a permis à pratiquement l'ensemble du mouvement de la médiation, de s'exprimer et de fournir des bases de réflexion et d'action pour les années suivantes.

La méthode était excellente ; espérons que les résultats seront à la hauteur des espérances de tous.

Comme je l'ai souvent dit, il ne faut cependant pas rêver et avoir les pieds sur terre. La Chancellerie a bien d'autres sujets de préoccupation en l'état actuel, et je ne pense pas que la médiation soit un élément privilégié de sa stratégie législative. C'est pourquoi nous devons, pour notre part, agir et tirer quelques lignes d'action qui pourront éventuellement déboucher, après discussion, sur des motions et des décisions.

DEUXIEME PARTIE : LES EVENEMENTS INSTITUTIONNELS DE L ANNEE 2010

Deux évènements importants se sont déroulés

1°) Le rapport sur la médiation approuvé par l'Assemblée du Conseil d'Etat le 29 juillet 2010, et remis au Premier ministre. Ce rapport commandé en vue de la transposition de la directive européenne 2008/52CE, a effectué un état des lieux du développement de la médiation en Europe et en France.

Ce rapport a privilégié des pistes permettant de structurer la médiation, procédant par élimination.

Les voies tracées ressemblent fortement à celles que la Fédération suggère; d'ailleurs **le Rapport du Conseil d'Etat cite et approuve les réalisations de la Fédération**. Nous devons nous appuyer sur ses recommandations. Nous devons nous inspirer de l'exemple de la Suisse, qui a mis en place un système souple de structuration de la médiation.

2°) Le Forum Ouvert sur la Médiation

Trente cinq ateliers ont permis de balayer l'ensemble des problèmes qui se posent à la médiation pour en assurer le développement. Le concept était novateur ; il fut une réussite.

La Fédération avait présenté une contribution qui curieusement fut en adéquation parfaite avec les résultats de chacun des ateliers.

La Fédération s'est permis d'en effectuer une première synthèse comme le lui avait demandé la Chancellerie, en attendant celle effectuée par le comité de pilotage du Forum ; elle sera présentée au Cabinet du Ministre. Il faut espérer qu'elle débouchera sur la mise en place de groupes de travail.

TROISIEME PARTIE – LES LIGNES D'ACTION POUR L'ANNEE 2011 ET SUIVANTES, DE LA FEDERATION :

Parmi ces lignes d'action, il est nécessaire de noter

- Qu'il est important de développer le nombre de centres, un par TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE. Pour ce faire, nous devons entretenir des relations avec la Conférence des Bâtonniers afin que nous puissions intervenir en AG, publier des articles sur la médiation. Le seul problème est de savoir si la Conférence est d'accord, pour développer la médiation, ou non.
- Il faut impérativement que les présidents de centres prennent contact avec le **conseiller référent à la médiation dans chaque ressort de Cour d'Appel**. Il faudra donc lui expliquer que nous disposons d'un annuaire national des médiateurs, lui expliquer comment sont recrutés les médiateurs et le sérieux qu'ils représentent au vu de leur formation; il faut ensuite prendre contact avec les Bâtonniers du ressort, pour qu'un avocat référent à la médiation puisse être désigné par les Conseils de l'Ordre pour être l'interlocuteur habituel du conseiller référent à la médiation dans les ressorts de chaque Cour d'Appel.
- Il est nécessaire de créer, au sein de la Fédération, une commission composée le plus largement possible, d'universitaires, de magistrats, d'avocats, de représentants de la Société Civile qui puissent **labelliser les formations et les organismes de formation** par la Fédération. Ils devront donc se prononcer sur chaque formation qui lui sera

soumise au vu de son contenu et ils devront demander à chacun des organismes de formation, de fournir la documentation sur leur personnel enseignant, le contenu des formations qu'ils dispensent habituellement. La liste des organismes de formation et des formations, sera alors reprise dans l'annuaire national des médiateurs.

- La Fédération doit aussi mettre en place une commission composée là encore, d'universitaires, de magistrats, de membres de la Société Civile, etc... chargée de contrôler les fiches individuelles des médiateurs transmises par les Présidents de centres et de régler les litiges pour admettre les médiateurs au sein de l'annuaire national.
- Un autre objectif sera de **développer les relations à l'international**. Nous avons au sein de notre conseil d'administration, l'homme parfaitement idoine qui est notre fondateur; celui-ci connaît parfaitement les rouages européens et a des contacts au niveau de toute l'Europe. Il serait intéressant que, suivant l'exemple de l'organisation de la médiation en Suisse, nous puissions disposer d'une reconnaissance équivalente comme cela existe déjà entre l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse. Nous aurions peut-être la possibilité de nous joindre en quelque sorte, à ce réseau.

- **L'Observatoire:**

Comme je l'ai indiqué, j'ai fait une synthèse des travaux du forum que je dois présenter aux pouvoirs publics, en la personne du Garde des Sceaux. Je vais à nouveau reprendre la position que nous avons toujours défendue, de la création d'un Observatoire de la médiation. Je vais en outre demander aux pouvoirs publics, de mettre en place une campagne de promotion de la médiation organisée par le gouvernement au niveau de toute la France.

Pour relayer cela, il y a deux éléments qu'il faut développer coûte que coûte. D'une part, la mise en place dans chacune des régions, d'une association régionale de promotion de la médiation comme cela existe à POITIERS et dans la région. Il s'agit là de la mise en commun, de toutes les initiatives et des moyens pour développer la médiation.

Il sera aussi nécessaire de créer une commission communication, chargée des relations avec la presse et les médias. Le travail de la Fédération n'est pas suffisamment lisible.

- Enfin, il est important que **la journée de la médiation**, connaisse le plus grand retentissement. Tous les centres doivent l'organiser.

Je pense que la Fédération a rempli son devoir tant auprès des médiateurs, des centres, et des pouvoirs publics. Le Conseil d'Administration, qui s'est réuni de très nombreuses fois (plus de 10 fois cette année), travaille sans relâche. Les résultats que nous obtenons sont le fruit de ce travail important réalisé par vos administrateurs.

Je tenais à remercier les membres du conseil d'administration pour leur abnégation, pour leur compétence et leur dynamisme.

J'espère que l'année 2011 permettra d'obtenir des résultats probants, par rapport à la prospective que nous allons essayer de définir.

26 MARS 2011
Le Président de la Fédération Nationale
Des centres de médiation
Bâtonnier Michel DEALBERTI
06.11.96.85.13